



## Les PANIERS BIO de Cadenet

### Contrat d'engagement général saisonnier

Un contrat d'engagement saisonnier est passé entre chaque adhérent et un producteur, par la signature d'un ou plusieurs « contrats produit ».

L'adhérent s'engage à payer sa cotisation annuelle et à respecter le **règlement intérieur** de « **Les Paniers Bio de Cadenet** ».

Le producteur s'engage à être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail et à être présent aux distributions au minimum une fois par mois.

Remarque :

*Les producteurs émettent une réserve pour les mois de mai et décembre afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes de culture liés au climat en début de saison, et au manque de produits. Sur ces périodes, si la distribution ne peut être assurée pour les raisons évoquées, des remboursements seront réalisés. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et les producteurs.*

---

### COUPON d'ADHESION

à l'association « Les Paniers Bio de Cadenet »

Je règle mon adhésion à l'association.

Montant : **8€** pour la saison 2020

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Adresse de messagerie : .....

Téléphone : .....

Date : .....

Signature :